

# **Sion, Commune Amie des Enfants**

**Rapport de la journée d'évaluation du 4 juin 2014**

**Sur mandat d'UNICEF Suisse**

**Valeyres-sous-Ursins, juin 2014**

## TABLE DES MATIERES

<b>1. Contexte du mandat et but de la journée d'évaluation</b>	<b>page 3</b>
<b>2. Processus et programme</b>	<b>page 3</b>
<b>3. Mise en perspective</b>	<b>page 4</b>
<b>4. Résultats</b>	
4.1 Politique et stratégie de la Ville de Lausanne : Lignes de conduite et Administration et politique favorables aux enfants	page 5
4.2 Plan d'action	page 8
4.3 Le temps scolaire	page 8
4.4 Petite enfance	page 11
4.5 Aménagement du territoire urbain et mobilité	page 12
4.6 Installation jeunesse et animation	page 14
4.7 Installations enfance	page 16
<b>4. Synthèse de l'évaluation</b>	<b>page 16</b>
<b>5. Recommandation</b>	<b>page 18</b>
<b>Annexes</b>	<b>page 19</b>
Annexe 1 : Programme de la journée	
Annexe 2 : Liste des personnes participantes	
Annexe 3 : Documents consultés pour l'évaluation	

## 1. Contexte du mandat et but de la journée d'évaluation

Le processus de labellisation UNICEF débute en juin 2009 avec le lancement d'un projet de recherche « Vivre ma commune » réalisé dans le cadre d'un Master interdisciplinaire en droits de l'enfant, auprès de l'IUKB (Institut Universitaire Kurt Bösch). Sur proposition de sa Commission Jeunesse et loisirs, le Conseil Municipal de la Ville de Sion décide d'y participer. Les objectifs de ce projet sont de mieux comprendre les modes de gouvernance en matière de qualité de vie des enfants et des jeunes (0-18 ans); de produire des connaissances sur les perspectives des enfants et des jeunes eux-mêmes quant à leur qualité de vie et leur utilisation de l'espace public; et d'informer les autorités politiques et administratives communales des résultats et des moyens de mise en œuvre d'une approche participative pour améliorer la qualité de vie des enfants par une prise en compte des opinions, des intérêts et des droits de l'enfant. Le projet concernait quatre dimensions : l'école, les loisirs, l'espace et la mobilité.

En octobre 2009, les autorités communales acceptent la proposition du rapport de recherche « Vivre ma commune » d'entrer dans le processus de labellisation de l'UNICEF « Ville Amie des enfants » et vote le budget nécessaire à cette démarche. La première étape, avec la réalisation d'un **état des lieux**, débute en février 2011 ; le questionnaire complété est renvoyé à UNICEF Suisse début mai de la même année. UNICEF Suisse examine les réponses et rend son verdict en octobre 2011 : « la Ville de Sion bénéficie d'une offre appropriée pour les enfants et les jeunes ». La deuxième étape peut débuter, avec l'organisation de **quatre ateliers participatifs** en octobre 2012, avec des enfants (3-4 ans, 4-6 ans et 6-11 ans) et des jeunes (12-18 ans) sur la thématique de leur qualité de vie à Sion: ce qu'ils aiment et aiment moins, les améliorations qu'ils souhaitent. Les résultats ont été présentés au Conseil Municipal en décembre 2012. La troisième étape consiste à définir un **plan d'action** sur la base des résultats de l'état des lieux et des ateliers avec les enfants et les jeunes. Le plan d'action est adopté par le Conseil Municipal en décembre 2013 et transmis à UNICEF Suisse.

Le processus d'attribution se termine par une **journée d'évaluation sur place** en présence d'une évaluatrice externe choisie par UNICEF Suisse, d'une représentante d'UNICEF Suisse, des différents acteurs qui ont contribué au processus de labellisation et/ou sont engagés à divers titres dans la réalisation des mesures et programmes qui concernent les enfants et les jeunes. Le rapport de cette journée est rédigé par l'évaluatrice externe et ensuite soumis à UNICEF Suisse qui prendra la décision d'attribution du label, le 30 juin 2014.

## 2. Processus et programme

Le but principal de la journée d'évaluation est de pouvoir examiner comment les données transmises par la Ville de Sion (état des lieux, rapport des ateliers avec les enfants, plan d'action et autres documents mis à disposition) se traduisent sur le terrain. Cette journée représente l'opportunité d'un dialogue avec divers interlocuteurs de la Ville impliqués dans la définition et la mise en œuvre de la politique de l'enfance et de la jeunesse de la Ville, ainsi qu'avec des enfants et des jeunes du lieu. C'est aussi l'occasion d'approfondir et de préciser certaines des informations contenues dans l'état des lieux et le plan d'action, et d'offrir une « caisse de résonance » pour la réflexion sur la stratégie adoptée, les actions déjà entreprises et les perspectives futures.

La délégation d'UNICEF Suisse et l'évaluatrice externe se sont préparées en lisant et analysant les documents remis par la Ville de Sion, ainsi que d'autres documents pertinents en rapport avec le sujet (voir annexe 3). Le programme de cette journée a été élaboré par le

coordinateur jeunesse, M. Valentin Lonfat en charge du dossier pour la Ville de Sion, en concertation étroite avec l'évaluatrice externe, Mme Christine Panchaud.

Les thématiques ont été réparties en six sessions couvrant l'ensemble des domaines de l'état des lieux. Une large palette d'interlocuteurs, dont une représentante du pouvoir exécutif, des chefs de service et des responsables de structures destinées aux enfants et aux jeunes, ainsi que des enfants et des jeunes eux-mêmes, y ont participé (voir annexe 2 pour la liste des personnes participantes). Les thématiques ont été réparties comme suit dans les différentes sessions (programme détaillé à l'annexe 1) :

- Session 1      Accueil officiel de la commission du Conseil Municipal « Jeunesse & loisirs »
  - politique jeunesse
  - plan d'action
- Session 2      Le temps scolaire
  - prévention
  - intégration
  - participation
- Session 3      Petite enfance – soutien à la fonction parentale
- Session 4      Aménagement du territoire urbain et mobilité  
                  Visite du jardin public de la Planta
- Session 5      Installations jeunesse et animation
- Session 6      Installations enfance et participation des enfants  
                  Clôture et collation

Le souci a été de trouver un point d'équilibre qui permette de ne pas rester au niveau des stratégies et des descriptions ou citations de programmes uniquement, mais de pouvoir aussi aborder la réalité sédunoise au niveau de la mise en œuvre et des réalisations concrètes sur le terrain.

### **3. Mise en perspective**

Sion, capitale du canton du Valais, compte un peu plus de 30'000 habitants, dont environ un quart sont des enfants et des jeunes âgés de 5 à 25 ans. Les ressortissants étrangers constituent plus de 25% de la population sédunoise, pour 110 nationalités. Sion est un centre régional vers lequel convergent chaque jour de nombreuses personnes pour y travailler, y étudier et s'y divertir, avec 20'000 pendulaires la journée (travail et études) et 40'000 le soir et les fins de semaine (loisirs, culture et vie nocturne). Sion connaît de plus un développement important, avec une population qui augmente de 300 personnes chaque année depuis une dizaine d'année. Elle offre de nombreuses possibilités de formation et va encore les renforcer avec l'arrivée de l'EPFL tout prochainement. Sion a la chance de pouvoir compter sur la présence de l'Institut Universitaire Kurt Bösch, spécialisé dans les droits de l'enfant.

#### ***Rappel du diagnostic du rapport d'état des lieux***

Le rapport d'UNICEF Suisse sur l'état des lieux réalisé par la Ville de Sion relève un score de 2555 points sur 3170, soit 80.6% du total de points maximum possible. Sion enregistre les meilleurs résultats sur les dimensions orientation, structures et résultats. Il faut préciser que certains domaines pour lesquels des améliorations sont encore possibles, comme les passerelles scolaires, la protection de l'enfance et de la jeunesse et le degré scolaire secondaire,

relèvent de la responsabilité du canton ; la Ville doit tout de même s'assurer qu'elle communique au mieux avec le canton sur ces questions et se préoccuper de savoir si le Canton répond au mieux aux besoins des enfants et des jeunes dans ces domaines.

Sur le plan de la participation, la Ville de Sion a mis en place de nombreux mécanismes ; elle doit cependant faire en sorte que les enfants et les jeunes soient au courant de ces possibilités et assurer une communication optimale pour les tenir informés. De nombreuses prestations existent pour les enfants et les jeunes entre 6 et 18 ans. La Ville de Sion doit veiller à ce que l'offre pour les plus petits et les enfants handicapés de tous les âges soient aussi suffisamment disponibles. Les démarches d'évaluation doivent être poursuivies et l'offre disponible doit tenir compte des résultats de ces évaluations.

Finalement, la Ville de Sion peut réfléchir aux possibilités de s'appuyer plus sur l'institut Universitaire Kurt Bösch, notamment en ce qui concerne la petite enfance et la participation. Avec un plan d'action adapté, la Ville de Sion peut tout à fait compléter son offre envers les enfants et les jeunes.

## 4. Résultats

### 4.1 Politique de la Ville de Sion (session 1)

#### *Intérêt précoce de la Ville*

Convaincues que les enfants et les jeunes ont besoin d'un environnement accueillant et que la jeunesse constitue une force motrice et un atout de toute société créative et innovatrice, les autorités de la Ville de Sion ont élaboré une politique de reconnaissance et de soutien à la jeunesse. Le souci de la Ville de Sion est que les destinataires ne soient pas seulement des bénéficiaires, mais de véritables partenaires ayant le droit à la parole. Déjà bien avant le processus de labellisation UNICEF, la Ville de Sion a mis en place des prestations destinées aux enfants et aux jeunes, qui incluent des mécanismes d'expression, d'écoute et de participation des enfants et des jeunes, avec toute une série de mesures qui montrent l'intérêt précoce et véritable des autorités pour leurs enfants et leur jeunesse :

- Soutien depuis 1963 de la structure associative connue aujourd'hui sous le nom de RLC (Rencontre-Loisir-Cultures) active dans le domaine des activités et de l'animation jeunesse.
- En 1996, renforcement et intégration du secteur « jeunesse et loisirs » au sein du Service des sports, renommé en 1997 « Service des sports, de la jeunesse et des loisirs ».
- Analyse de la politique de la jeunesse en ville de Sion réalisée en 2001 (mandat externe), utilisée par les autorités pour élaborer la politique Jeunesse de la Ville et qui proposait une vision à long terme, en grande partie encore valable aujourd'hui.
- Création en 2003 d'un poste de « coordinateur jeunesse » à 50%, qui passe à 80% en 2007 et à 100% actuellement.
- Mise en place en 2004 et pilotage par la Ville de Sion de l'Observatoire 12-18 de la jeunesse sédunoise ; cet observatoire est toujours actif.
- Mise en place d'une Permanence jeunes pour la défense de leurs idées et le soutien à leurs projets.
- Forum jeunes (2006-2010), soit des réunions avec des jeunes, réalisées sous forme d'ateliers, pour permettre l'expression des jeunes et récolter les avis d'un échantillon représentatif sur les problèmes prioritaires du moment.

### ***Lignes directrices et droits de l'enfant***

La politique jeunesse de la Ville de Sion a été développée dans le but de mettre en place une action durable de la Ville en faveur de la jeunesse. Votée en 2009, cette politique sert de lignes de conduite à la Ville. Le document Politique Jeunesse<sup>1</sup> est facile à lire et à consulter. Il présente une politique claire, cohérente, réaliste tout en étant ambitieuse. Très bien construite, elle commence par définir la vision de la Ville, basée sur cinq principes fondamentaux : ouverture, participation, responsabilité, efficacité et cohérence.

Elle définit ensuite six priorités :

1. Promouvoir le droit à la parole.
2. Planifier l'espace et favoriser le bien vivre ensemble.
3. Stimuler l'activité et le mouvement, laisser du temps libre.
4. Créer des conditions cadres favorables à l'épanouissement personnel et l'acquisition de compétences.
5. Encourager le bénévolat, la citoyenneté et l'intégration dans la société sur un principe d'égalité des chances.
6. Veiller au respect des lois en matière de santé, d'hygiène et de sécurité notamment, et ce chez les adultes également, modèles pour les plus jeunes.

Elle assure une approche globale sur le plan thématique en incluant les aspects de participation, intégration et égalité des chances, santé, sécurité, citoyenneté, bien vivre ensemble ; elle englobe aussi clairement la famille, les associations, les groupements jeunesse et l'école.

Elle définit ensuite, pour chaque priorité, quelle est la problématique et quels sont les objectifs et les moyens et axes d'action pour les réaliser. Les missions des différents acteurs sont aussi précisées. **Finalement, outre qu'elle cite les droits de l'enfant in extenso, chaque priorité se réfère directement à ces droits de façon très concrète, claire et appropriée.**

### ***Définir des priorités de mise en œuvre***

La Ville de Sion a volontairement décidé de définir des priorités de mise en œuvre de sa politique jeunesse et de construire à petit pas, de façon réaliste. Ainsi, même si la politique jeunesse concerne bien les enfants et les jeunes de 0-25 ans, priorité a été donnée dans un premier temps aux 12-18 ans, considérés comme la tranche d'âge clé pour la participation à la vie sociale et au collectif, mais aussi en raison des soucis et problèmes en lien avec la violence pour cette tranche d'âge. La Ville a cependant rapidement inclus les 6-12 ans dans sa démarche.

La conscience des besoins des plus petits n'est pas non plus absente, au contraire. Les prestations pour la petite enfance sont bien présentes et la Ville en soutient bon nombre : crèches, place de jeux, soutien à la parentalité, intégration des familles, etc.

### ***Organisation et coordination***

La Ville de Sion a réussi à mettre en place une culture du travail en réseau, avec plusieurs outils et mécanismes efficaces pour assurer la transversalité des approches, la bonne coordination et la communication aussi bien entre les services de la Ville eux-mêmes qu'avec les autres acteurs impliqués, notamment le canton, les écoles et le monde associatif, pour tout ce qui concerne la vie des enfants et des jeunes. Les effets de cette approche ont pu être observés « en action » lors des différentes sessions de la visite de terrain.

Au sein du Service des sports, de la jeunesse et des loisirs, le travail se fait en partenariat avec les autres acteurs. Le coordinateur jeunesse travaille de manière très transversale ; il

<sup>1</sup> [http://www.sion.ch/pdf/jeunesse\\_politique-jeunesse.pdf](http://www.sion.ch/pdf/jeunesse_politique-jeunesse.pdf)

est en contact avec de nombreux autres chefs de services et collaborateurs de la Ville et joue pleinement son rôle de coordination au sein de l'administration de la ville. Sur le plan institutionnel, le coordinateur dépend directement du chef du Service des sport, de la jeunesse et des loisirs (qui a été le premier coordinateur jeunesse), qui lui-même dépend directement de l'exécutif.

Les mécanismes d'échange d'information et de coordination entre services sont efficaces : les chefs de services ont pour relais les commissions du Conseil Municipal où les projets et propositions sont discutés avant d'être présentés au Conseil Municipal. Au lendemain de la réunion bimensuelle du Conseil Municipal, son président, au cours d'une réunion commune, informe les chefs de différents services des décisions prises la veille. Ceux-ci ont le reste de la matinée et le repas de midi pour « affiner » entre eux et s'organiser pour passer à l'action.

### **Observatoire 12-18 de la jeunesse sédunoise**

L'observatoire de la jeunesse,<sup>2</sup> un autre outil original et unique, mis en place par la Ville contribue certainement à l'efficacité de la politique municipale, en terme de cohérence et de réalisation des objectifs de la politique jeunesse. Il existe depuis 10 ans et est piloté par la Ville de Sion. Le but est de mener une politique coordonnée de soutien aux jeunes et de cerner, prévenir et aplanir certaines problématiques.

L'Observatoire rassemble les partenaires clé du réseau, soit une vingtaine de professionnels de secteurs divers: enfance, jeunesse, police, intégration, urbanisme, écoles, etc. Employés des services publics ou venant du monde associatif, ils se réunissent de deux à quatre fois par an en plenum. L'approfondissement et le suivi des projets au cours de l'année sont assurés par des groupes de travail. L'Observatoire de la jeunesse représente un véritable lieu de rencontre institutionnelle, sans rapport de hiérarchie, qui permet la communication, la collaboration et la coordination pour l'analyse de la situation et la réalisation des projets. Les sujets arrivent ainsi déjà mûris au Conseil Municipal qui peut prendre des décisions, relayées rapidement à la réunion des chefs de services, dont certains participent à l'Observatoire.

L'Observatoire traite d'un thème prioritaire à la fois: pour 2014, il s'agit de l'utilisation de l'espace public. Les thèmes traités depuis 2004 montrent la flexibilité de l'outil et sa capacité à s'intéresser aux diverses dimensions qui concernent la vie des enfants et des jeunes : mésusages d'internet ; incivilités et délinquance juvénile; estime de soi des jeunes; intégration des jeunes dans la société... De nombreux projets ont pu voir le jour à partir du travail de l'Observatoire, dont plusieurs sont toujours existants aujourd'hui.

L'Observatoire des jeunes permet aussi la participation des jeunes, par le biais des Forum jeunes (organisés par l'Observatoire) ou d'invitations à participer à des groupes de travail ; les jeunes peuvent aussi donner leur avis et apporter leur contribution par d'autres biais, selon les projets.

Ce système permet une bonne circulation des échanges et une bonne communication entre les niveaux du « terrain », de l'administration et du pouvoir politique, ainsi qu'entre les secteurs d'intervention de la Ville, mais aussi du Canton: éducation, promotion, animation, intégration, prévention et répression. Ce mécanisme de coordination est important pour la Ville de Sion, étant donné que le secteur enfants et jeunesse (6-25 ans) ne dépend pas du même service que la petite enfance (0-5 ans).

<sup>2</sup> <http://www.sion.ch/particuliers/vieprivee/jeunesse/observatoire-jeunesse.xhtml>

## 4.2 Plan d'action (session 1)

La Ville de Sion a conçu son plan d'action sur la base de la synthèse de l'état des lieux et les résultats des ateliers, dans la continuité de ce qui se fait déjà. Il s'inscrit aussi dans le contexte des travaux prévus pour l'Observatoire. Ce plan d'action servira également à définir le programme de législature en cours d'élaboration : la Ville sera attentive d'y inclure la petite enfance, comme la délégation d'UNICEF le leur a suggéré. Conçu comme un outil stratégique, ce plan d'action va être distribué aux enfants et aux jeunes. Le financement est déjà disponible pour une bonne partie des actions prévues.

Ce plan est tout à fait cohérent et s'inscrit dans une dynamique déjà en existante. La Politique de la jeunesse de 2009 est en effet déjà en phase de réalisation des priorités ciblées sur les jeunes de 12-18 et suffisamment de mesures durables sont bientôt en place pour cette tranche d'âge. Il s'agit donc de finaliser ce qui a été commencé et de renforcer certaines prestations pour les 6-12 ans.

Les représentants de la commune présents à la session se sont montrés très ouverts à ce que la Ville de Sion poursuive son action en faveur des enfants plus jeunes, y compris la petite enfance, en utilisant l'expérience acquise avec les 12-18 ans et s'inspirant de la démarche et des outils déjà mis en place pour l'évaluation des besoins et le travail en réseau. Il faut noter qu'un premier pas important a déjà été fait avec la création en 2012 d'un poste de coordinateur enfance à 100%.

Le secteur de la petite enfance dépend cependant d'un autre service, le Service social, qui doit déjà faire face à de nombreux besoins et demandes. Cette répartition entre deux services, qui n'est pas l'apanage de Sion, implique des démarches coordonnées pour fixer des priorités et mettre en place une approche globale qui inclut plus fortement aussi les enfants de 0-6 ans.

Le plan d'action dans sa forme actuelle pourrait assez facilement être complété en ajoutant ou en précisant les données suivantes pour les différents points mentionnés aux chapitres B et C, avec un accent sur des mesures concernant la petite enfance :

- objectifs spécifiques précis et dont le degré de réalisation peut être évalué
- moyens de mise en œuvre prévus
- délais de réalisation (plan d'action sur 4 ans)
- indications budgétaires, en différenciant quelles sont les mesures dont le financement est déjà disponible de celles qui devront encore faire l'objet d'une demande de financement.

Un état des lieux pour la petite enfance, qui comprendrait aussi des aspects participatifs (très bien mis en place par la Ville de Sion dans le cadre des ateliers pour la labellisation UNICEF), pourrait par exemple être réalisé au titre de la mesure B2: renforcement des synergies avec l'Institut des Droits de l'Enfant.

Ces quelques informations supplémentaires permettront à la Ville de Sion comme à l'UNICEF, d'évaluer plus facilement le chemin parcouru après deux ans, puis après quatre ans, comme le prévoit le processus de labellisation. Pour la Ville de Sion, ces précisions seront aussi utiles pour piloter la mise en œuvre du plan d'action.

## 4.3 Le temps scolaire : prévention, intégration et participation (session 2)

Les niveaux de l'école infantile et primaire sont de la responsabilité de la commune (1-8 HarmoS), avec une seule direction. L'école secondaire (9-11 HarmoS) relève de l'autorité

cantonale et est organisée de façon intercommunale. Il n'est dès lors pas attendu de la Ville qu'elle intervienne dans le domaine de l'organisation scolaire au niveau du secondaire.

L'état des lieux montre cependant que l'école secondaire est aussi attentive au bien-être des jeunes qui la fréquentent. Les écoles secondaires et professionnelles participent d'ailleurs également à l'Observatoire de la jeunesse. De plus, dans la mesure où certains programmes de la Ville concernent des jeunes en âge de fréquenter l'école secondaire, des collaborations existent entre Ville et Canton: par exemple, le secteur éducation de rue de l'association RLC peut intervenir dans les écoles, au cas par cas, pour permettre de faire le lien entre le temps de l'école et le temps des loisirs ou de la famille, aux niveaux primaires et secondaire (1-11 HarmoS). C'est cependant dans le domaine du temps libre et de l'espace public que la Ville s'est dès lors concentrée pour les élèves du secondaire.

L'école primaire porte une grande attention au bien-être des élèves, avec de nombreux programmes auxquels ils peuvent participer activement. Les enseignants sont bien soutenus dans le rôle éducatif qu'ils doivent aussi assumer pour assurer le bien-vivre à l'école. L'école travaille beaucoup en réseau. Le médiateur scolaire participe à l'Observatoire de la Jeunesse. Une éducatrice de rue de l'association RLC Totem collabore aussi régulièrement avec l'école, pour des interventions coordonnées avec le médiateur scolaire.

**Ainsi l'école n'est pas déconnectée de la vie et peut aussi être intégrée comme un lieu ressource pour la prévention, l'intégration et la protection.** Les mesures de santé et de prévention, de soutien à l'intégration pour les enfants et les parents décrites dans l'état des lieux sont aussi inscrites à la fin de l'agenda scolaire des élèves. Outre ces mesures, la Ville de Sion a mis en place deux programmes scolaires particulièrement intéressants. Ils bénéficient aux enfants en créant des occasions régulières d'écoute et d'expression, tout en contribuant à leur bien-être et à leur sécurité.

### ***Médiation scolaire***

La médiation scolaire a été introduite récemment au niveau de l'école enfantine et primaire (1-8 HarmoS) – elle existe depuis 11 ans dans les écoles secondaires. Le médiateur scolaire joue un rôle clé pour le bien-être des élèves au sein de l'école et pour assurer une bonne relation entre l'école et la famille. Garant de la vision d'ensemble, il travaille en réseau et cherche à assurer une vision globale et la continuité entre les différentes sphères de vie des élèves. Il est à la disposition des parents, des enfants et des enseignants. Il permet d'établir le lien et la communication entre ces différents acteurs de l'école ainsi qu'avec la direction des écoles. Il travaille en étroite collaboration avec le coordinateur pédagogique selon les dossiers et les projets menés par l'école.

### ***Le Respect des gens et des choses<sup>3</sup>***

Ce programme participatif de prévention est né de discussions au sein de l'Observatoire de la jeunesse. Destiné à l'origine à toutes les classes de 6<sup>ème</sup> primaire (8<sup>ème</sup> HarmoS), il contribue depuis janvier 2007 au bien-vivre dans les écoles de Sion et au-delà, puisqu'il cherche à sensibiliser les élèves aux notions de respect des gens, des choses et de soi-même, et à expérimenter comment vivre au quotidien les valeurs qui en découlent, aussi en dehors de l'école.

Ce programme représente une occasion pour les élèves de s'exprimer librement mais dans un cadre pédagogique bien réfléchi, sur leur réalité de tous les jours: incivilités, violences et dommages à la propriété, dangers d'internet, mais aussi tolérance et solidarité. Mis sur pied par le Service des sports, de la jeunesse et des loisirs et par l'Education de rue de

<sup>3</sup> [www.sion.ch/particuliers/vieprivee/jeunesse/respect-gens-choses.xhtml](http://www.sion.ch/particuliers/vieprivee/jeunesse/respect-gens-choses.xhtml)

l'Association RLC, il est réalisé au quotidien au sein d'un partenariat étroit avec la Direction des écoles, la police municipale, CarPostal, les maîtres principaux et les enseignants. Très bien reçu par les élèves, les parents et les enseignants, ce programme illustre la bonne collaboration entre la Direction des écoles et les autres acteurs présents en ville et oeuvrant au bien-être et à la sécurité des enfants. Il démontre aussi qu'il est toujours possible d'intégrer un projet dans les objectifs pédagogiques du programme scolaire.

Afin de dépasser l'aspect ponctuel et horizontal du programme (enseigné seulement en 6<sup>ème</sup> primaire), un projet pilote transversal et vertical a été étendu à l'ensemble des classes enfantines et primaires (1-8 HarmoS) dans deux centres scolaires depuis l'année scolaire 2010/2011. L'idée est de mettre en place une méthode pour travailler de façon régulière avec les élèves des différentes années pour qu'ils acquièrent vraiment les compétences du bien vivre ensemble. Cette démarche a pris le forme d'un projet d'établissement articulé chaque année sur un thème différent : la communication en 2010-2011, la tolérance en 2011-2012, la solidarité, en 2012-2013 et une école sans violence en 2013-14.

Les activités de ce programme (dans ses 2 versions, seulement pour 8<sup>ème</sup> HarmoS ou sous sa forme pilote pour les 1-8<sup>ème</sup>) permettent la participation, l'écoute le dialogue et l'expression de la créativité de tous les acteurs de l'école.

Les enseignants, à leur demande, sont activement soutenus dans cette démarche avec la création d'outils pédagogiques et des sessions de formation à la pédagogie interactive. C'est aussi à la demande des enseignants et dans le souci de les soutenir et d'encourager des pratiques pédagogiques adéquates pour favoriser la participation des élèves qu'une méthodologie du Conseil de classe a été élaborée par un groupe de travail au sein de l'école.

### ***Intégration***

Le souci d'intégrer tous les élèves est aussi bien présent, et des offres spécifiques sont proposées aux parents et aux élèves migrants. Plusieurs pages de l'agenda s'adressent plus particulièrement aux familles migrantes, enfants et parents, et les rendent attentifs que le médiateur scolaire est à leur disposition pour toute question liée à l'école. Des cours de langue et culture d'origine sont aussi disponibles (14 langues étrangères) ; les familles sont fortement encouragées et soutenues par l'école dans cet effort, sur la base du constat qu'une bonne connaissance de sa langue d'origine facilite l'apprentissage du français et le développement de la personnalité. Un accompagnement mère-enfant est proposé, en collaboration avec le Centre Suisses-Immigrés, pour faciliter l'intégration des familles migrantes confrontées à un système scolaire qu'elles ne connaissent pas.

### ***Protection***

Une marche à suivre en cas de harcèlement est distribuée à tous les enseignants, afin de les aider à intervenir pour rassurer et soutenir l'enfant. Un enseignant ressource est aussi à disposition pour soutenir les enseignants qui en font la demande. Lors de suspicion de maltraitance, l'examen de la situation est réalisé ou coordonné par l'infirmière scolaire. L'enfant est systématiquement entendu en cas de problèmes. Selon les cas, il y a dénonciation au Tribunal des mineurs. C'est l'Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte (APEA),<sup>4</sup> qui prononce les mesures de protection légales. Il s'agit d'une autorité collégiale, dont les membres sont nommés pour 4 ans par le Conseil Municipal et disposent d'une formation ou d'une expérience professionnelle de plusieurs années dans l'un des domaines suivants: droit, travail social, pédagogie, psychologie ou médecine.

---

<sup>4</sup> <http://www.sion.ch/particuliers/sante-affaires-sociales/affaires-sociales/autorite-protection-intercommunale-enfant-et-adulte.xhtml>

#### 4.4 Petite enfance (session 3)

La Ville de Sion soutient la petite enfance de diverses manières. Il faut relever que la Ville, en plus des deux crèches municipales directement sous sa responsabilité, finance 30% du salaire des équipes éducatives et garantit la couverture de déficit des nombreuses structures d'accueil de la petite enfance membres de l'ASLAE (Association Sédunoise des Lieux d'Accueil l'Enfance),<sup>5</sup> et qui appliquent le règlement communal pour les lieux d'accueil. Des avancées notables ont aussi eu lieu depuis 2011 avec notamment l'engagement d'un coordinateur enfance, une meilleure coordination des lieux d'accueil et de l'information et la planification de nouveaux lieux d'accueil bien intégrés dans les quartiers moins bien desservis.

Les ateliers avec des enfants réalisés dans le cadre de la labellisation UNICEF ont été très utiles et permis aux autorités de mieux identifier les besoins émergents des plus petits enfants, notamment dans le domaine de l'espace public, qui est justement la thématique de travail de l'Observatoire de la jeunesse en 2014.

##### **Coordinateur enfance**

Un pas important a en effet été réalisé depuis l'état des lieux réalisé pour l'UNICEF en 2011, avec l'engagement en 2012 d'un coordinateur enfance (poste à 100%) par le Service social. Ce coordinateur est également le président de l'ASLAE (Association Sédunoise des Lieux d'Accueil l'Enfance) dont les buts visent à promouvoir la politique de l'accueil de la petite enfance ; favoriser et soutenir la création de nouveaux lieux d'accueil ; et représenter les lieux d'accueil auprès des autorités communales.

Cette double casquette du coordinateur enfance renforce sa position au sein du réseau petite enfance en lui permettant une bonne vision d'ensemble et des liens directs avec toutes les structures d'accueil de la petite enfance. Il est le garant pour la Ville de la bonne application du règlement et une personne ressource au quotidien pour l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance.

Actuellement, les parents peuvent s'adresser soit directement aux structures d'accueil clairement répertoriées et dont l'offre est décrite en détail sur le site internet de l'ASLAE, soit auprès du coordinateur enfance qui pourra les aiguiller selon les besoins exprimés et les places disponibles. La demande d'inscription au budget communal d'un poste de soutien administratif à 50% pour la coordination enfance (avec une entrée en fonction en janvier 2015) permettrait de systématiser et faciliter la coordination de l'offre et la demande.

Le coordinateur enfance est membre de l'Observatoire de la jeunesse où son rôle est de faire en sorte que la dimension petite enfance soit prise en considération dans les travaux de l'Observatoire. Le coordinateur doit aussi faire les liens au-delà des acteurs de l'espace communal, avec le Canton et la Confédération.

Une autre évolution positive du secteur concerne un travail attentif pour la planification et la bonne intégration des structures pour la petite enfance dans le développement des quartiers. Il s'agit pour la Ville d'éviter la concentration de ces structures et de concevoir de nouvelles structures d'accueil (en tout cas deux) ces prochaines années dans des quartiers moins bien desservis ou en plein développement. L'importance d'une telle structure et sa bonne intégration est essentielle pour la Ville : « si on a une crèche, alors on peut développer un quartier ».

---

<sup>5</sup> <http://aslae.ch>

### **Intégration**

Le coordinateur enfance permet aussi de prendre en compte dans l'approche de la petite enfance des enjeux liés à l'intégration. Il fait partie du groupe-pilote d'un projet pour l'égalité des chances, soutenu par l'Office des migrations. L'OSEO Valais (Œuvre suisse d'entraide ouvrière), qui mène de nombreux projets pour soutenir l'intégration des parents migrants et des femmes, participe aussi à ce projet.

Le rôle du coordinateur est finalement d'appuyer les équipes éducatives au quotidien pour faciliter l'intégration des enfants de migrants, par exemple au moment de l'entrée en crèche ou lors de problèmes de comportements pour lesquels une démarche de dialogue interculturel avec les parents est essentielle.

### **Protection**

En matière de protection de l'enfance, l'utilisation par les équipes éducatives d'un protocole standard comparable à celui du Canton leur sert de référence et leur permet de « faire les choses dans le bon ordre ». Il s'agit d'abord de bien identifier le problème avec un pédiatre de référence puis de suivre le protocole. Le coordinateur enfance peut aussi être une personne ressource, dans des situations où se pose la question de la protection de l'enfant.

## **4.5 Aménagement du territoire urbain et mobilité (session 4)**

Depuis l'état des lieux de 2011, un Service de l'urbanisme a été créé pour remplacer le service de l'édilité ; un chef de service est en poste depuis le 1<sup>er</sup> février 2014. Ce service s'occupe de la mobilité, des parcs et jardins, des terrains et de l'urbanisme. Cette définition permet à la Ville de mettre en application une approche transversale du développement de la ville, faite de coordination et de proximité, aussi en ce qui concerne les enfants et les jeunes. Les différentes initiatives prises par le chef de service montrent une grande attention aux aspects humains du développement de la ville. Son souci principal est de prendre en compte les différents besoins exprimés, souvent concurrents, et de réaliser une bonne cohabitation des différents usagers de la ville, dont les enfants et les jeunes font clairement partie pour lui. Un spécialiste de la mobilité est également engagé dans ce service. Il s'occupe notamment des projets de mobilité des enfants sur le chemin de l'école et pour les jeunes.

La transversalité et la coordination des travaux du Service de l'urbanisme est aussi assurée du fait que le chef de Service et le spécialiste mobilité participent tous deux aux réunions de l'Observatoire de la jeunesse, puisque le thème de travail cette année est l'espace public. Ils participent aussi, avec l'ingénieur de ville et le commissaire de police à la commission du Conseil Municipal « Mobilité et urbanisme ».

### **Des espaces adaptés pour les enfants et les jeunes**

Une analyse de la façon dont les enfants utilisent la ville dans le temps des loisirs et le temps scolaire –notamment pour se rendre à l'école pour les plus jeunes et pendant les temps de pause de midi pour les plus âgés– a été effectuée afin d'améliorer les espaces et de mieux comprendre comment connecter ces espaces efficacement et en toute sécurité, selon les âges concernés et les moments de la journée.

Pour le chef du Service de l'urbanisme, les projets doivent être participatifs. Lors du développement et de l'aménagement des quartiers, les habitants des quartiers sont consultés : enfants, jeunes, adultes actifs, parents et personnes âgées – afin de récolter les envies et besoins de chacun et essayer de trouver un aménagement de l'espace disponible sans créer de conflits entre les usagers. Des associations de quartier existent, ainsi que des leaders in-

formels, et ce sont des relais activement utilisés par le Service de l'urbanisme. L'information circule bien, aussi parce que la ville est encore suffisamment petite.

### **Places de jeux**

En ce qui concerne les places de jeu, l'urbanisme d'opportunité et un pragmatisme bien appliqué ont permis des réalisations souvent plus rapides qu'une planification rigide. Ceci d'autant plus que le règlement des constructions prévoit l'aménagement d'une place de jeu lors de la construction d'immeubles dès 4 appartements. C'est à la Ville de trouver des solutions optimales lors des projets de construction pour que ces espaces soient réalisés au mieux et conviennent aux besoins des enfants, tout en s'intégrant dans un environnement déjà très bâti.

### **Agorespace**

Un nouveau type d'espace, au nombre de quatre pour l'instant, tous proches d'un centre scolaire et destinés plutôt aux jeunes, a vu le jour et obtient un vif succès : l'agorespace.<sup>6</sup> Il s'agit d'un espace de jeu multisports extérieur, flexible, de 11.80 mètres sur 22.60, pour pratiquer librement une dizaine de sports urbains : football, basketball, badminton, etc.

### **Mobilité douce et en sécurité pour les enfants et les jeunes**

La Ville de Sion est soucieuse de la sécurité et de la convivialité sur le chemin des écoliers. « Aller à l'école à pied ou à vélo, c'est plus d'activité physique au quotidien, un environnement plus sain, des rues plus animées et des moments de découverte entre amis ». Elle est également soucieuse d'améliorer la mobilité des adolescents et des jeunes, par diverses mesures très concrètes, élaborées après une évaluation des besoins réalisée auprès des futurs usagers eux-mêmes.

### **Mobilité des jeunes enfants**

Au printemps 2011, la ville de Sion, en collaboration avec l'Association des Parents de Sion et Environs (APSE), a mandaté l'Association Transports et Environnement (ATE) pour développer un plan de mobilité scolaire<sup>7</sup> pour le quartier où se trouve l'école de Champsec.

Les parents et les élèves ont été interrogés pour récolter leurs points de vue sur les principaux points dangereux et les chemins le plus souvent utilisés pour se rendre à l'école. Sur cette base, des propositions ont été faites et une carte scolaire dessinée avec les lieux fréquentés par les enfants (écoles, unité d'accueil et crèches, place de jeux, de sport et de loisirs) ; des cheminements sont aussi proposés à pied (avec les temps de parcours) et à vélo, avec indication des endroits avec patrouilleurs scolaires, des zones de rencontre, piétonnes et à 30km/h introduites à l'occasion. Des commentaires et des dessins des enfants illustrent la carte au format A3. Cette démarche répond par ailleurs à un souci exprimé lors des ateliers UNICEF avec les plus jeunes qui disaient avoir peur de traverser la route à certains endroits.

Deux autres plans piétons pour les quartiers autour des écoles de Bramois et d'Uvrier sont en développement selon le même processus participatif. Un réseau de pedibus et vélobus existent également (trajets accompagnés par des parents, selon horaire et arrêts prédéfinis). Le projet le Respect des gens et des choses, auquel la police de proximité participe aussi, contribue à assurer la sécurité également dans l'espace public.

### **La mobilité des adolescents et des jeunes**

Les ateliers UNICEF ont confirmé que la mobilité est aussi un enjeu important pour les jeunes, même si les distances à Sion sont assez courtes. Les trajets du lieu d'habitation, en

<sup>6</sup> <http://www.sion.ch/particuliers/vieprivée/sports-loisirs/agorespaces.xhtml>

<sup>7</sup> <http://www.sion.ch/particuliers/mobilite/mobilite-douce/plan-deplacements-scolaires.xhtml>

dehors de Sion jusqu'en ville, pour aller à l'école ou pour les loisirs sont plus problématiques. Diverses prestations existent déjà. Sion est par exemple une ville pilote pour le projet Railcheck, soutenu par la Confédération. Distribué aux jeunes qui en font la demande, le Railcheck permet à la Ville de Sion de contribuer aux coûts des transports publics des jeunes.

La Ville cherche à développer plus d'offres adaptées aux jeunes, en termes de mobilité douce et de transports publics. L'objectif est de transposer le plan Mobilité d'entreprises aux écoles, en commençant par identifier les mesures sur la base des besoins des utilisateurs. En mai 2014, un questionnaire auprès des jeunes leur a demandé leur mode de locomotion. L'idée est de continuer de favoriser l'utilisation des transports publics en améliorant leur fréquence le soir et les fins de semaine, d'augmenter le réseau des vélos en libre service, avec plus d'emplacements proches des écoles secondaires et professionnelles et d'encourager le co-voiturage.

### **Logement**

Pour l'instant le coût du logement reste raisonnable à Sion. Le parc de logements à prix modéré est suffisant. Si les loyers venaient à augmenter, ce qui ne semble pas devoir être le cas ces prochaines années, la Ville devrait faire des efforts pour assurer l'accessibilité du logement.

## **4.6 Installations jeunesse et animation (session 5)**

Les adolescents et les jeunes de la Ville de Sion disposent de soutiens, structures et locaux nombreux et variés –en plus de ceux disponibles à travers l'école, les clubs de sport, les écoles de musiques, etc., pour se rencontrer et mener des activités. Sans vouloir les citer toutes, elles sont trop nombreuses, trois prestations ont retenu notre attention lors de notre visite.

### ***Permanence jeunesse<sup>8</sup> et soutien aux projets extra scolaires<sup>9</sup>***

Une originalité de la Ville de Sion est la Permanence jeunesse, ouverte aux jeunes de 12 à 25 ans, tous les mercredi de 15h à 17h (sans rendez-vous), ou à un autre moment sur rendez-vous. Le coordinateur jeunesse y conseille et soutient les jeunes qui s'adressent à lui pour le développement de leurs projets. L'accès est facile et de nombreux projets de jeunes ont ainsi pu voir le jour. Un soutien financier est prévu pour les projets socioculturels extrascolaires. Chaque année la ville de Sion décerne par ailleurs un prix d'encouragement à la jeunesse.<sup>10</sup>

### ***Forum des Jeunes***

Plutôt qu'un parlement des jeunes, la Ville de Sion organise un forum des jeunes comme moyen de participation et d'expression des avis des jeunes. Contrairement au parlement des jeunes, une attention est portée à la représentativité des jeunes qui constituent ces forums, en terme d'âge, de sexe et de quartiers. Ce sont les écoles qui choisissent les jeunes, selon ces 3 critères. Les forums se tiennent pendant le temps scolaires sous forme d'ateliers. Ils sont organisés à partir des réflexions de l'Observatoire de la jeunesse, dans des moments de changement et d'évolution en ce qui concerne la vie des jeunes. Deux Forums ont déjà eu lieu en 2006 et 2010 ; les ateliers organisés dans le cadre de la labellisation UNICEF ont joué le rôle de Forum en 2012.

Ce mode de participation est certes assez différent de celui d'un parlement des jeunes. Peut-être moins formateur sur le plan de l'exercice de la citoyenneté, il a aussi ses avantages : il

<sup>8</sup> [http://www.sion.ch/pdf/jeunesse\\_permanence.pdf](http://www.sion.ch/pdf/jeunesse_permanence.pdf)

<sup>9</sup> [http://www.sion.ch/pdf/jeunesse\\_soutiens-financiers-projets-jeunesse.pdf](http://www.sion.ch/pdf/jeunesse_soutiens-financiers-projets-jeunesse.pdf)

<sup>10</sup> <http://www.sion.ch/particuliers/vieprivee/jeunesse/prix-encouragement-jeunesse.xhtml>

est plus représentatif de l'ensemble de la population des jeunes et les résultats sont véritablement relayés auprès des autorités par l'Observatoire de la jeunesse.

En plus du Forum des jeunes, la Ville organise, selon les dossiers, des groupes de travail avec des jeunes ou des consultations des jeunes et des enfants pour des projets particuliers (comme pour l'aménagement des quartiers ou la mobilité). Ces manières flexibles de procéder permettent de favoriser la participation des jeunes, aussi parce qu'elle s'inscrit dans un contexte où d'autres canaux alternatifs et complémentaires sont disponibles (avec la Permanence jeunesse notamment).

### **Association RLC (rencontres, loisirs, cultures)**

La Ville de Sion soutient depuis 50 ans une multi-structure destinée prioritairement aux jeunes. Gérée sur le mode associatif, elle est financée à 100% par la Ville. L'offre est organisée en 4 piliers :<sup>11</sup>

- le Totem pour les jeunes de 10 à 25 ans
- le Tipi, pour les enfants de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> primaire (6-12 ans environ)
- un secteur éducation de rue, ouvert à l'ensemble de la population, pour des soutiens individuels et des actions de prévention et d'animation dans la rue
- le secteur hors murs pour accompagner des projets et des animations ponctuelles dans les quartiers de la ville.

Une bonne coordination et communication existent entre l'association RLC et les autres acteurs de la Ville grâce à l'Observatoire de la jeunesse, aux réunions duquel le directeur de l'association RLC participe systématiquement, avec un ou deux autres membres de son équipe selon les sujets.

L'Observatoire, comme lieu d'ancrage avec d'autres services et acteurs est essentiel pour le directeur : il permet de confronter les points de vue, faire circuler l'information et réaliser les projets concrets. La participation de RLC permet aussi de faire remonter à l'Observatoire de la jeunesse des besoins exprimés par les enfants et les jeunes qui utilisent les structures de l'association.

### **Totem**

Une maison en ville, un peu vétuste (ce qui a aussi ses avantages) accueille les jeunes dans des espaces multiples permettant de nombreuses activités plus ou moins structurées. Ce lieu est destiné en priorité aux jeunes, mais il se veut ouvert à tous, et des activités pour d'autres groupes d'âge, avec de jeunes enfants, par exemple, y trouvent aussi leur place. **Le mélange des générations est d'ailleurs considéré comme un atout un outil du travail éducatif mené par l'association.** Des activités avec des jeunes handicapés psychiques y ont aussi lieu et permettent des échanges avec les autres habitués de la maison. Une salle de spectacle polyvalente très flexible est louée plusieurs fois par semaine.

**Une équipe d'éducateurs accompagne les jeunes dans leurs projets et activités en laissant une large part à l'autonomie et la responsabilité de jeunes : l'équipe est là pour susciter les initiatives des jeunes et les encadrer de façon souple selon les besoins.** Des groupes constitués ont d'ailleurs accès à certains locaux librement (grâce à une clé électronique) en dehors des heures d'ouverture du lieu.

Visitée un mercredi après-midi, cette maison était une vraie ruche bourdonnante d'activités, de la cave au grenier, certaines menées par les jeunes eux-mêmes, d'autres encadrées par des adultes externes à la maison, après accord avec l'équipe d'éducateurs. Le centre essaie

---

<sup>11</sup> <http://www.rlcsion.ch>

de traiter chaque demande qui arrive et de mettre à disposition un espace pour ces groupes constitués afin qu'ils puissent y mener leurs activités.

L'équipe ne gère ainsi pas toutes les activités elle-même: certaines sont gérées par les jeunes eux-mêmes, d'autres sont menées par des animateurs, moniteurs ou enseignants extérieurs à la maison. Cette forme d'organisation permet d'accueillir une grande diversité d'activités et d'utiliser la structure aux 100% de sa capacité, tout laissant le temps à l'équipe RLC d'offrir une écoute et un encadrement de qualité.

#### 4.7 Installations enfance et participation des enfants

Les enfants de la Ville de Sion disposent d'une offre riche, certes moins développée en terme d'animation, que celle destinée aux adolescents et aux jeunes, mais des structures et lieux nombreux, notamment des places de jeux, sont à leur dispositions, en plus des prestations auxquelles ils peuvent accéder à travers l'école, les clubs de sport, les écoles de musiques, etc. Un lieu très particulier a retenu notre attention lors de notre visite.

##### *Le Tipi*

Ce lieu, qui dépend aussi de l'association RLC, est un terrain d'aventure situé en bordure de la Ville de Sion, juste à côté d'un ensemble de grands bâtiments locatifs, dans un petit coin de nature, avec un pavillon de chantier aménagé avec une cuisine et des ateliers. Un large espace extérieur, entouré d'arbres, avec un jardin potager et des cabanons de rangement, est aménagé, déconstruit et reconstruit avec les enfants, au gré de leurs envies et des thématiques choisies. Ouvert le mercredi après-midi et samedi, ce lieu accueille jusqu'à plus de 40 enfants à la fois, qui viennent de différents quartiers de la ville, sans inscriptions préalable.

Les animateurs accueillent et encadrent les enfants dans l'idée de favoriser leur autonomie et leur créativité. Une grande place est laissée à l'initiative des enfants tout en encourageant et rendant la collaboration possible. Un moment de partage participatif a lieu à l'arrivée des enfants, le parlement des enfants, qui se réunit sous le tipi ou autour d'un grand foyer extérieur juste à côté. Ce moment d'échange structuré permet d'échanger les envies pour le moment à passer ensemble et de se mettre d'accord sur la façon dont le ce temps va être organisé. La fin de l'après-midi se termine aussi par un jeu collectif organisé.

Nous avons pu nous rendre compte que le Tipi est bien un espace d'accueil de création et de découverte dans un cadre pourtant sûr: jardinage, bricolages, cuisine au feu de bois, jeux... Lors de notre visite, ça clouait et sciait une drôle de grande construction de plusieurs mètres de long et de haut : moitié cabane, moitié bateau, moitié animal ; ça grimpaient et jouait aussi ici et là, sous les yeux attentifs de l'animateur menuisier et d'une monitrice avec qui nous discutions. D'autres enfants dessinaient et peignaient dans le pavillon. Ce jour-là, les enfants avaient préparé un mojito (sans alcool !), servi dehors à l'abri d'une de leurs constructions, une espèce d'insecte géant. Trois enfants handicapés, qui faisaient de la peinture dans le pavillon, dont un en fauteuil roulant, nous ont rejoint pour jouer un moment dehors et pour prendre le goûter ensemble.

## 5. Synthèse de l'évaluation

Patrie de Jean Zermatten, les autorités de la ville de Sion se montrent depuis de nombreuses années déjà particulièrement sensibles aux conditions nécessaires au bien-être des enfants et des jeunes. Une politique de la jeunesse claire et cohérente a été votée en 2009. Elle pro-

pose une approche globale qui mobilise tous les acteurs, y compris la famille, les associations, les groupements jeunesse et les enfants. Elle adopte une vision large aussi sur le plan thématique: participation, intégration et égalité des chances, santé, sécurité, citoyenneté, espaces publics, mobilité et participation pour le bien vivre ensemble.

L'évaluation sur place montre bien que la politique définie par la Ville, les lignes de conduite adoptées et les mesures qui en découlent constituent en tout cohérent qui offre les garanties d'une approche adaptée et durable.

### ***Des personnes impliquées et compétentes, des structures durables***

Nous avons trouvé du personnel très impliqué et compétent. Nous avons aussi observé une bonne communication et collaboration entre l'exécutif, l'administration, les professionnels et les bénévoles. Une bonne entente existe visiblement entre les personnes elles-mêmes, ce qui est très utile au bon fonctionnement et mène à une réalisation dynamique des projets. Cela ne saurait suffire, mais le long terme est assuré par les structures mises en place de façon pérenne, avec notamment des lignes directrices politiques claires et cohérentes, des postes de coordinateurs jeunesse et enfance, la création d'un service de l'urbaniste, avec un spécialiste Mobilité, l'Observatoire de la jeunesse, et l'inscription au budget du soutien de la Ville à l'Association RLC et aux lieux d'accueil de la petite enfance.

### ***Longévité et continuité des programmes***

Ce qui frappe est le nombre de projets, programmes et groupes de jeunes nés ces dernières années qui durent encore aujourd'hui, tout en évoluant : l'Observatoire de la jeunesse, les Forums Jeunes, le projet Le respect des gens et des choses, le projet Graffitis, etc. sont souvent nés dans le cadre d'une démarche concertée, qui inclut une réflexion en profondeur avec différents acteurs concernés ; les actions sont décidées sur la base des analyses et de l'évaluation des besoins, avec une participation active des jeunes. De très nombreux projets de jeunes ont aussi pu voir le jour rapidement, grâce au soutien de la Ville adapté aux besoins et la temporalité des jeunes. D'autres démarches, comme la production de modules de formation des enseignants et de supports pédagogiques ou d'information, comme les clips disponibles sur CD réalisés dans le cadre du Respect des gens et des choses ou de l'Education donne la force<sup>12</sup> profitent à plusieurs volées de jeunes et parents.

### ***Diversité et grand nombre des groupes de jeunes***

Nous avons été frappé par la diversité et le grand nombre d'associations et de groupes de jeunes plus ou moins structurés – 130 clubs sportifs et 60 associations ou groupes formels constitués autour de la réalisation d'activités concrètes, avec souvent un bon degré d'autonomie. Ces groupes réalisent des activités pour leur propre usages, mais contribuent aussi souvent à créer des prestations pour d'autres jeunes, en produisant des spectacles ou en proposant de la formation pour les plus jeunes.

### ***Participation***

La participation peut être encouragée et rendue possible de plusieurs façons, d'abord en mettant en place des mécanismes formels: conseil de classe, parlement des jeunes, conseil des enfants, forums des jeunes, etc. De tels types de participation existent à Sion et fonctionnent bien, avec le souci de permettre aux jeunes de tous les contextes, aussi les plus défavorisés, de participer. Ce n'est cependant pas la voie qui a été le plus développée. Un autre type de participation a été privilégiée volontairement, aussi bien par les services de la Ville que par l'école et l'association d'animation jeunesse RLC, à savoir une participation liées à la réalisation de projets concrets, parfois ambitieux, grâce à un encouragement actif

---

<sup>12</sup> <http://www.sion.ch/particuliers/vieprivee/jeunesse/education-donne-force.xhtml>

et un soutien concret à la création de projets proposés par les jeunes eux-mêmes, avec pour objectifs de favoriser l'autonomie, la libre expression et l'initiative des jeunes et des enfants.

La participation des enfants et des jeunes à la vie sociale et culturelle est aussi soutenue par la Ville lors des nombreuses manifestations publiques. Les organisateurs sont encouragés à ne pas multiplier les manifestations pour certains publics (dont les enfants), mais à les intégrer grâce à des espaces et des activités adaptés, au sein même de la manifestation.

### ***Une ville qui bouge, des autorités actives et ouvertes aux besoins des enfants***

Depuis l'état des lieux de 2011, de nombreux changements ont vu le jour. Un service de l'urbanisme a été mis sur pied ; un poste de coordinateur enfance a été créé ; des projets existants se sont développés, en termes d'accueil de jour, de bien vivre à l'école et en ville, et de mobilité ; de nouveaux lieux ont vu le jour avec toute une nouvelle salle de musiques actuelles pour les jeunes et 4 agospaces pour pratiquer les sports urbains dans les quartiers. La Ville de Sion jouit actuellement d'une bonne conjonction de personnes à tous les niveaux (politique, administration, structures associatives) qui permet de continuer de travailler de façon dynamique et ouverte au développement et à la mise en oeuvre de sa politique jeunesse.

### ***Plan d'action***

Le plan d'action dans sa forme actuelle pourrait assez facilement être complété, d'une part en ajoutant ou en précisant les objectifs spécifiques mesurables, des moyens pour les atteindre, ainsi que des délais et d'éventuels financements additionnels le cas échéant, et d'autre part, en mettant un accent sur l'intégration de la petite enfance dans la vision globale de la Ville. L'engagement d'un coordinateur enfance représente un élément clé pour avancer dans cette voie.

## **6. Recommandation pour l'attribution du label**

Sur la base des différents documents examinés, et après la visite sur le terrain et les échanges avec les différents interlocuteurs, y compris les jeunes et les enfants, rencontrés le 4 juin 2014 à Sion, l'évaluatrice recommande à la commission d'UNICEF Suisse d'accorder le label « Commune Amie des Enfants » à la Ville de Sion.

## Annexe 1 – Programme de la journée



### Journée d'évaluation dans le cadre de l'attribution du label UNICEF « Sion, Commune amie des enfants »

Ville de Sion – le mercredi 4 juin 2014

L'ordre du jour proposé est le suivant :

M. Valentin Lonfat, coordinateur jeunesse de la Ville, coordonnera les sessions.

Durée	Heure	Thèmes	Intervenants	Lieux
60'	8h00	<b>Session 1</b> Accueil officiel de la commission « Jeunesse & loisirs ». <b>Politique jeunesse et plan d'action</b>	Mme Nadine Pardo-Gilliand M. Cyrille Fauchère M. Blaise Crittin M. Valentin Lonfat	Service des sports, de la jeunesse et des loisirs (Espace des Remparts 6, 3 <sup>e</sup> étage)
20'	9h00	Pause café	<i>Id.</i>	centre- ville
25'	9h20	Déplacement	M. Valentin Lonfat	
45'	9h45	<b>Session 2</b> <b>Le temps scolaire : prévention, intégration et participation</b>	M. Valentin Lonfat M. Walter Bücher M. Stéphane Germanier Mme Bénédicte Dubuis	Direction des écoles (Rue de St-Guérin 3)
15'	10h30	Déplacement	M. Valentin Lonfat	
45'	10h45	<b>Session 3</b> <b>Petite enfance – soutien à la fonction parentale</b>	M. Diego Tarrago Mme Isabelle Baud Mme Janique Pellissier	UAPE Arc-en-ciel/crèche de Pré-Fleuri (Rue de Lausanne 72/ Rue de Pré-Fleuri 10)
30'	11h30	<b>Session 4</b> <b>Aménagement du territoire urbain et mobilité</b>	M. Vincent Kempf M. Romain Fournier M. Blaise Crittin	Restaurant en Ville
75'	12h00	Repas et poursuite de la session 4	M. Vincent Kempf M. Romain Fournier M. Blaise Crittin	<i>Id.</i>
30'	13h15	Déplacement au centre de loisir RLC-Totem avec arrêt au jardin public de la Planta	<i>Id.</i>	Jardin public de la Planta



75'	13h45	<b>Session 5</b> <b>Installations jeunesse et animation</b>	M. Yvan Forclaz M. Nicolas Bidaux N. Stéphane Roduit + jeunes	Centre de loisirs RLC-Totem (Rue de Loèche 23)
20'	15h00	Déplacement		
40'	15h20	<b>Session 6</b> <b>Installations enfance et parlement des enfants</b>	M. Gabriel Mayor Mme Delphine Morand Mme Noémie Pont	Tipi-Terrain d'aventure (chemin des potences)
30'	16h00 16h30	<b>Clôture et collation</b>	<i>Id.</i>	

## Annexe 2 – Liste des personnes participantes

### UNICEF

- Mme Fleur Jaccard, responsable advocacy, UNICEF Suisse ;
- Mme Christine Panchaud, évaluatrice p.o. UNICEF Suisse.

### Ville de Sion Coordination

- M. Valentin Lonfat, coordinateur jeunesse.

### Politique jeunesse et plan d'action

- Mme Nadine Pardo-Gilliand, conseillère municipale et présidente de la commission jeunesse & loisirs ;
- M. Blaise Crittin, chef du service des sports, de la jeunesse et des loisirs.

### Le temps scolaire : prévention, intégration et participation

- M. Walter Bücher, coordinateur pédagogique ;
- M. Stéphane Germanier, médiateur scolaire ;
- Mme Bénédicte Dubuis, éducatrice de rue de l'association RLC-Totem.

### Petite enfance – soutien à la fonction parentale

- M. Diego Tarrago, coordinateur enfance ;
- Mme Isabelle Baud, responsable de la crèche de Pré-Fleuri ;
- Mme Janique Pellissier, éducatrice à l'UAPE Arc-en-ciel.

### Aménagement du territoire urbain et mobilité

- M. Vincent Kempf, chef du service de l'urbanisme ;
- M. Romain Fournier, spécialiste de la mobilité.

### Installations jeunesse et animation

- M. Yvan Forclaz, directeur de l'association RLC ;
- M. Nicolas Bidaux, responsable du secteur Totem du RLC ;
- M. Stéphane Roudit, responsable du secteur Hors-Murs/Education de rue du RLC.
- Les jeunes présents au Totem

### Offres enfance et participation des enfants

- M. Gabriel Mayor, responsable du secteur Tipi du RLC ;
- Mme Delphine Morand, animatrice ;
- Mme Noémie Pont, stagiaire au Tipi.
- Les enfants bâtisseurs du Tipi

### **Annexe 3 – Principaux documents consultés pour l'évaluation**

#### ***Documents***

Agenda 2013-2014 – Ecoles primaires de Sion. Ville de Sion.

Extraits du procès-verbal des séances du Conseil Municipal :

07.03.2013 (Plan d'action adopté par la Ville)

20.12.2012

17.11.2011

01.06.2011

10.02.2011

08.10.2009

25.06.2009

Le respect des gens et des choses. Apprendre à gérer les conflits sans violence. Projet d'établissement de la ville de Sion, 2013/2014.

Le respect des gens et des choses. La solidarité, pour un monde meilleur. Projet d'établissement de la ville de Sion, 2012/2013.

Le respect des gens et des choses. La tolérance, porte ouverte sur la paix. Projet d'établissement de la ville de Sion, 2011/2012.

Le respect des gens et des choses. Communication et vivre ensemble. Projet d'établissement de la ville de Sion, 2010/2011.

Le respect des gens et des choses. Projet socio-éducatif transversal et vertical. Programme d'établissement scolaire en ville de Sion, 2009.

Rapports de gestion de la Ville de Sion 2011, 2012, 2013.

Service des Sports, de la jeunesse et des loisirs, Ville de Sion Compte-rendu des ateliers participatifs menés par la Ville de Sion avec des enfants et des jeunes Processus de labellisation UNICEF « Commune amie des enfants », 2012.

UNICEF Suisse. Commune amie des enfants. Résultats de l'état des lieux établi par la Commune de Sion concernant son degré d'adaptation aux enfants.

#### ***DVD***

EducaSion. Ecole, parents et société autour de l'éducation. Réalisé dans le cadre de la campagne L'éducation donne la force. Direction des école et Service des sports, de la jeunesse et des loisirs.

#### ***Sites internet***

<http://www.sion.ch/particuliers/vieprivee/jeunesse.xhtml>

<http://www.rlcsion.ch>

<http://aslae.ch>